Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_11-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Confort-Meilars, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE (procuration à Nadine KERSAUDY) ;

PLOUHINEC : Romuald GARNIER (procuration à Florian LE BARS), Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ; Armelle STREIFF LE BOZEC (procuration à Sylvie LE BORGNE) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre d'absents : 5
Nombre de procuration : 5
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_11-DE

2026-09-24-11 Restauration de la Maison-Phare du Millier et Réalisation d'une scénographie

Vu la délibération n° 2026-07-09-24 du 9 juillet 2026 portant sur la restauration de la Maison-Phare du Millier et la réalisation d'une scénographie, autorisant le Président à signer les marchés de travaux pour un montant total de 758 695,85 € HT, à l'exception du lot n° 8 – Peinture, il convient désormais de statuer sur l'attribution de ce dernier lot.
La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 2 septembre 2026 afin d'émettre un avis sur le choix de l'attributaire.
À l'issue de la consultation, il est proposé d'attribuer le :

- Lot n° 8 – Peinture : entreprise PRC, pour un montant de 28 000 € HT.

L'attribution de ce lot porte ainsi le montant total des marchés de travaux à 785 747,99 € HT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Autorise le Président à signer les marchés de travaux pour un montant total de 28 000€ HT portant sur le lot 8 – peinture ;
Autorise le Président à signer tout actes afférents.

Pour copie certifiée conforme,
A Confort-Meilars,

Le 24 septembre 2026

Yvan MOULLEC
Signature numérique de Yvan MOULLEC
Date : 2026.10.09 16:32:51 +02'00'

COMMUNAUTE DE COMMUNES Cap Sizun Pointe du Raz FINISTERE

Le Président,

Yvan MOULLEC

Le Secrétaire de séance,

Florent LARDIC

Date de mise en ligne : le 9 octobre 2026